

Sir GEORGE MURRAY dit qu'on l'avait accusé à tort de faire peu de cas des recommandations du comité du Canada ; qu'il avait le plus grand respect pour ce comité, mais qu'il doutait que toutes ses recommandations pussent être mises en pratique dans une colonie ; qu'on lui avait aussi inputé à blâme d'avoir dit qu'en plusieurs cas, les plaintes des colonies étaient si vagues, qu'il était souvent difficile de découvrir de quel grief immédiat elles se plaignaient, et quel remède il convenait d'y apporter ; que pour faire voir combien c'était à tort qu'on l'avait blâmé sous ce rapport, il demanderait s'il pouvait y avoir quelque chose de plus vague qu'une de ces plaintes, qui était "que le conseil législatif avait rejeté des mesures salutaires passées dans la chambre d'assemblée à une grande majorité, et très agréables au peuple ;" une autre de ces plaintes vagues était "qu'on avait maintenu ou introduit dans les emplois publics des personnes qui devaient notoirement en être exclues ;" dans un autre endroit les pétitionnaires disaient "qu'ils ne parlaient qu'à regret de l'absolue incapacité des militaires à gouverner civilement ces colonies ;" qu'il ne pouvait y avoir rien de plus vague que cela ; qu'il suffisait aux personnes qui avaient envoyé cette requête en Angleterre de porter la vue de l'autre côté de leur frontière, sur la grande république qui les avoisine, pour y voir un militaire chargé de la plus haute fonction civile de l'état ;—que son intention avait été d'introduire, même dans la session actuelle, une mesure relative au Canada, s'il s'était trouvé en possession de renseignemens suffisants pour en préparer une ; mais qu'il avait été hors de son pouvoir de se procurer ces renseignemens ; qu'il avait été nommé un comité de la chambre, à l'occasion des plaintes venues du Bas-Canada, mais qu'on n'avait pas donné avis à cette province qu'il y aurait une enquête en conséquence ; qu'il n'en était venu personne exprès en Angleterre pour donner des renseignemens au comité ; que quant aux personnes qui avaient apporté la pétition, quoiqu'elles fussent douées de beaucoup de talens et de connaissances, elles étaient venues dans ce pays liées d'avance dans la province à une opinion, et l'on était naturellement porté à croire que leur opinion sur le sujet était toute formée dès leur arrivée, Il finit en disant qu'il était disposé à recevoir des suggestions au sujet du Canada, n'ayant d'autre désir que de lui procurer la plus grande portion possible de bonheur et de prospérité.

Nos remarques seront concises à proportion de la concision du résumé. Nous croyons que M. Labouchere rencontre vrai grand il dit que c'est au bureau colonial que les colonies doivent attribuer les difficultés qu'elles éprouvent, (particulièrement au sujet des finances), plutôt qu'à leurs gouvernemens, qui reçoivent leurs instructions de ce bureau, et sont tenus de les